

L'orpaillage, entre risques, précarité et persistance dans le département de Toumodi (centre de la Côte d'Ivoire)

[Gold panning, between risks, precariousness and persistence in the department of Toumodi (central Ivory Coast)]

YAO Kouamé Franck Eli¹, YEO Sirik², ZOGBO Zady Edouard³, and YOMAN N'Goh Koffi Michael⁴

¹Doctorant, Département de Géographie, Université Alassane Ouattara, Côte d'Ivoire

²Enseignant-Chercheur, Département de Géographie, Université Alassane Ouattara, Côte d'Ivoire

³Enseignant-chercheur, Département de Géographie, Université Alassane Ouattara, Côte d'Ivoire

⁴Enseignant-chercheur, Département de Géographie, Université Alassane Ouattara, Côte d'Ivoire

Copyright © 2025 ISSR Journals. This is an open access article distributed under the *Creative Commons Attribution License*, which permits unrestricted use, distribution, and reproduction in any medium, provided the original work is properly cited.

ABSTRACT: Since the outbreak of the military-political crisis of 2002, gold panning has experienced a new dynamic in Ivory Coast. This activity generates significant income for gold miners. Although it has positive effects, it also has negative effects. Indeed, its illegal nature not only exposes gold miners to legal proceedings, but also to various difficulties, notably accidents. This study aims to map the difficulties encountered by gold miners in carrying out their activity. The study was initially based on a review of previous writings related to the subject. Additional information was then collected through field missions to 220 gold miners spread across seven localities in the study area. The main results of this research revealed that gold panning is structured around several small activities. These are digging, collecting and washing. This activity is part of a strategy to diversify the sources of income of farmers (26%), traders (51%), mechanics (6%), pupils and students (17%). Furthermore, gold miners are exposed to numerous accentogenic risks sometimes leading to loss of human life (17%). The majority (68%) of accident cases concern injuries. Other risks such as landslides (12%) and asphyxia (3%) were also mentioned by the gold miners interviewed.

KEYWORDS: gold panning, risks, precariousness, accidents, Toumodi.

RESUME: Depuis le déclenchement de la crise militaro-politique de 2002, l'orpaillage a connu une nouvelle dynamique en Côte d'Ivoire. Cette activité génère d'importants revenus aux orpailleurs. Bien qu'elle ait des effets positifs, elle a aussi des effets négatifs. En effet, son caractère illégal expose non seulement les orpailleurs à des poursuites judiciaires, mais aussi à diverses difficultés notamment des accidents. Cette étude vise à faire la cartographie des difficultés rencontrées par les orpailleurs dans l'exercice de leur activité. L'étude s'est appuyée de prime abord, sur une recension des écrits antérieurs en rapport avec le sujet. Des informations complémentaires ont ensuite été collectées grâce à des missions de terrain auprès de 220 orpailleurs réparties dans sept localités de la zone de l'étude. Les principaux résultats de cette recherche ont révélé que l'orpaillage est structuré autour de plusieurs petites activités. Ce sont le creusage, le ramassage et le lavage. Cette activité participe à une stratégie de diversification des sources de revenus des agriculteurs (26%), des commerçants (51%), des mécaniciens (6%), des élèves et étudiants (17%). Par ailleurs, les orpailleurs sont exposés à de nombreux risques accentogènes conduisant parfois à des pertes en vie humaine (17%). La majorité (68%) des cas d'accidents concerne les blessures. D'autres risques comme les éboulements (12%) et les asphyxies (3%) ont également été évoqués par les orpailleurs interrogés.

MOTS-CLEFS: orpaillage, risques, précarité, accidents, Toumodi.

1 INTRODUCTION

L’analyse des récentes performances économiques enregistrées par la Côte d’Ivoire fait état d’un secteur industriel en pleine expansion depuis 2012 due notamment aux investissements massifs et structurés ainsi qu’aux réformes menées dans ce secteur [1]. Dans le sous-secteur minier, cette performance s’est confirmée au cours de ces dernières années. La contribution du secteur minier au PIB est passée de 2% en 2016 à 3% en 2019. Il était estimé à 4% à la fin de 2020 [1]. En dépit de cette performance, des contraintes continuent de peser sur le développement du secteur minier, à divers niveaux notamment l’exploitation minière artisanale appelé encore orpaillage. En effet, depuis le déclenchement de la crise militaro-politique de 2002, l’orpaillage a connu une nouvelle dynamique en Côte d’Ivoire. Des zones contrôlées par la rébellion, cette activité s’est étendue à tout le pays avec la fin de la crise en 2011 [2], [3].

Dans le département de Toumodi, l’orpaillage est une vieille activité pratiquée par la population locale [4], [5]. Cette activité connaît de plus en plus un essor du fait de la ruée des orpailleurs d’origine diverse depuis bientôt deux décennies. En effet, à l’image de tous les sites d’orpaillage de la Côte d’Ivoire [6], les sites d’exploitation de l’or dans le département de Toumodi sont pris d’assaut par des orpailleurs autochtones et des ressortissants des pays voisins (Mali, Mauritanie, Guinée, Burkina Faso...). L’orpaillage semble donc s’être bien incrusté dans le paysage économique des zones rurales de ce secteur d’étude, supplantant à maints endroits l’économie agricole jugée moins lucrative [2].

Nonobstant le rôle important de ce secteur dans l’économie locale, de nombreux risques y sont rattachés. Les orpailleurs dans le département de Toumodi sont exposés à des risques d’arrestation et confrontés à des accidents de travail, des violences internes sur les sites d’extraction aurifère qu’ils fréquentent. Aussi, la précarité des conditions de travail et de vie expose ces derniers à des crises sanitaires majeures. S’il est très difficile d’avoir des chiffres, les décès liés aux éboulements, aux chutes ou aux noyades par inondation des galeries sont fréquents sur les sites d’orpaillages [7]. Il convient également de souligner aussi certains comportements tels que la consommation de la drogue et de l’alcool, la prostitution et les viols [8]. Cette situation est à l’origine de risques sanitaires auxquels sont exposés les orpailleurs et plus largement les communautés riveraines des mines. En outre, les afflux de populations venus d’ailleurs provoquent des tensions avec les villageois riverains des sites aurifères qui parfois, n’étaient pas intéressés par cette activité. Ces tensions peuvent pousser les villageois à expulser les orpailleurs des terrains impliqués [9]. Dans cet article, il est question des difficultés rencontrées par les orpailleurs dans l’exercice de l’activité de l’orpaillage à l’échelle du département de Toumodi. Autrement dit, Quels sont les risques accentogènes auxquels sont exposés les orpailleurs dans le département de Toumodi? Cette étude a pour objectif de faire la cartographie des risques accentogènes liés à l’exploitation de l’or dans le département de Toumodi. Mais avant, il sera question de montrer la structuration de cette activité à l’échelle de cet espace d’étude. L’hypothèse qui sous-tend cette étude est que la pratique de l’extraction artisanale de l’or est à la base d’une diversité de risques accentogènes. Afin de vérifier cette hypothèse, des outils et des techniques de collecte de données qui nous semblaient appropriés dans le cadre de cette étude ont été mobilisées.

2 MATERIELS ET METHODE

2.1 PRESENTATION DE L’ESPACE D’ETUDE

Le département de Toumodi (6°30’0” N et 5°0’0” W) est situé à 230 km au nord d’Abidjan et couvre une superficie d’environ 2837 Km² (Rezo-Ivoire.net, en ligne). Elle est limitée au nord par les départements de Yamoussoukro et d’Attégouakro, à l’est par ceux de Dimbokro et de Mbatto, à l’ouest par celui d’Oumé et au sud par le département de Tiassalé. C’est une zone de transition entre forêt et savane. Le climat est de type équatorial avec une répartition des pluies sur plus de huit mois dans l’année avec une hauteur moyenne de 1200 mm. Ces facteurs naturels sont favorables au secteur agricole.

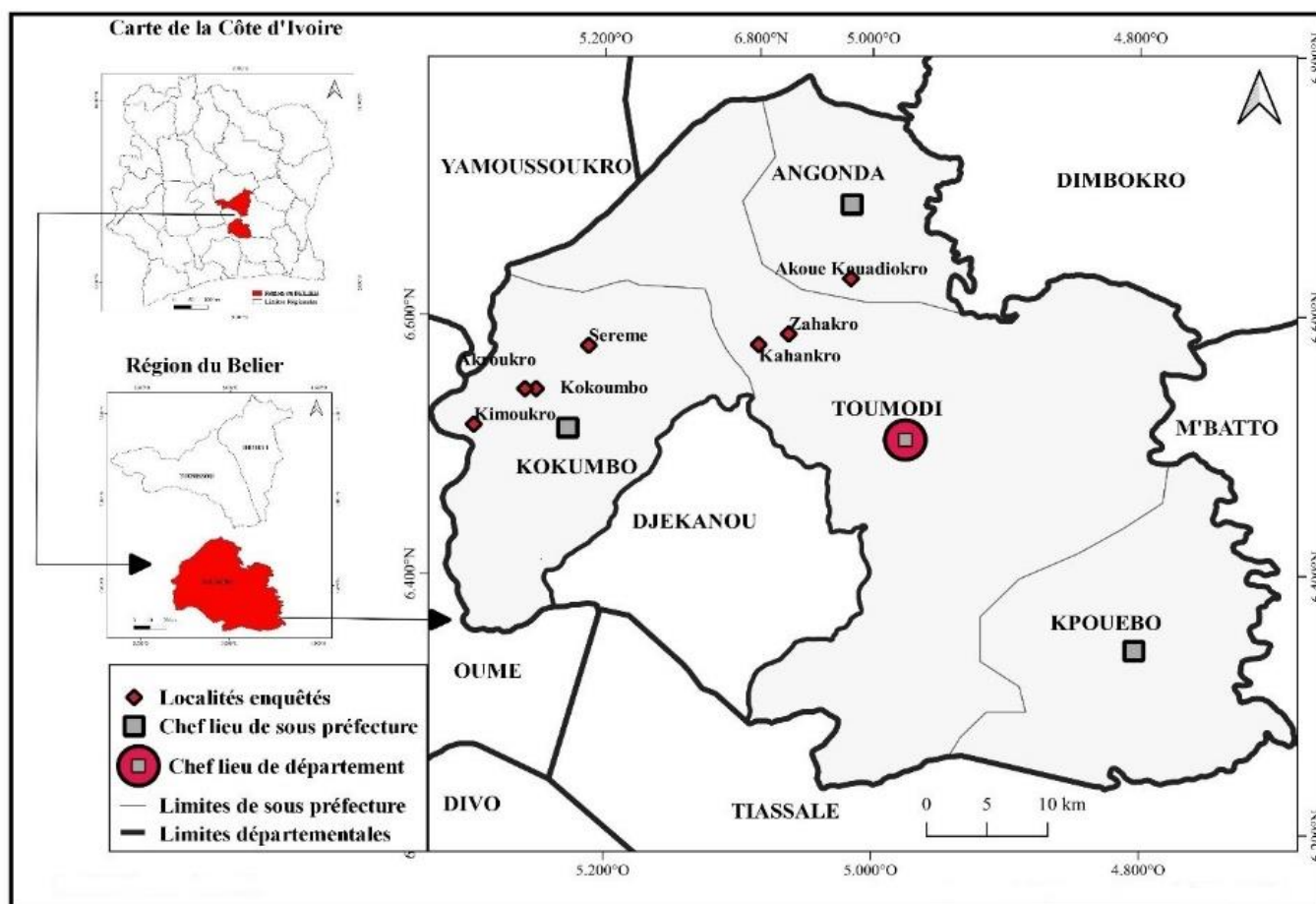


Fig. 1. Localisation des localités enquêtées dans le département de Toumodi

2.2 DEMARCHE METHODOLOGIQUE

Les résultats de cette contribution reposent sur une approche mixte (qualitative et quantitative). De prime abord, un état de l'art a été fait. Il a permis de consulter divers documents à savoir des ouvrages, des thèses, des articles scientifiques ainsi que des rapports d'étude. Les informations collectées à travers cet exercice ont permis de mieux comprendre le sujet et de le circonscrire. D'autres informations ont également été collectées sur le terrain en complément de celles issues de la littérature. Pour la mobilisation de ces dernières, plusieurs techniques ont été utilisées. Ainsi, l'observation directe a été privilégiée, car elle permet de collecter le maximum de données en un temps raisonnable [10]. Par cette technique, nous avons fait des observations sur les conditions hygiéniques sur les lieux de travail, ainsi que sur l'environnement. Après les observations, nous avons mené des entretiens avec les autorités préfectorales, sous-préfectorales et villageoises. Ces entretiens avaient pour objectif de collecter des informations susceptibles de décrire et de comprendre les logiques des populations locales et des migrants à s'orienter vers cette activité qui non seulement est illégale, mais expose à de nombreux risques. Ces échanges ont été possibles grâce à des guides d'entretiens. Pour finir, un questionnaire a été administré aux orpailleurs. Les questions portaient pour la majorité, sur données sociodémographiques et économiques. Aussi, un accent particulier a été mis sur les divers risques liés à l'orpaillage notamment les risques de répression, les arrestations, les violences sur les sites. Elles ont aussi pris en compte les risques d'accidents, les maladies liées à la précarité des conditions de vie dans les campements d'orpailleurs, la dangerosité des produits utilisés tels que le mercure et le cyanure. A ce niveau, le choix des répondants s'est fait de manière aléatoire compte tenu du déplacement des orpailleurs vers d'autres zones d'exploitation. Ceux disponibles et ayant accepté de nous recevoir ont été enquêtés. Les échanges avec les orpailleurs ont été à deux reprises été perturbé par la présence de gendarmerie en patrouille dans la zone. En conséquence, les discussions ont parfois eu lieu, les nuits et au domicile des répondants. Au total, 220 orpailleurs ont été enquêtés dans sept localités réparties sur le territoire du département de Toumodi. Le choix des villages enquêtés se justifie par la forte présence des orpailleurs liée à l'importance de cette activité. Le tableau 1 présente la répartition des personnes enquêtées par localité.

Tableau 1. Les exploitants aurifères enquêtés dans le département de Toumodi

Localités d'enquêtes	Effectifs d'exploitants enquêtés
Zahakro	80
Kahankro	25
Akouékouadiokro	15
Kokumbo	40
Kimoukro	25
Akoukro	20
Séréomé	15
Total	220

2.3 TRAITEMENT ET ANALYSE DES DONNEES

Les informations recueillies ont, d'abord, fait l'objet d'un dépouillement manuel. Ensuite, elles ont été introduites dans le logiciel sphinx.4.5. Dans ce logiciel, le questionnaire de l'enquête a été saisi, puis les réponses de chaque fiche d'enquête ont été introduites. Pour l'analyse des informations qualitatives, il s'est agi d'établir une relation logique entre le récit de vie des orpailleurs et les risques auxquels ils s'exposent. La connaissance d'un risque ou pas, permettait de confrontés le récit d'un enquêté à l'observation de terrain effectuées. L'analyse quantitative quant à elle, a permis d'interpréter les tableaux et de cerner le niveau de connaissance des personnes enquêtées sur le lien entre l'exercice de leur activité aurifère et les difficultés. Les figures, les tableaux ont été réalisées avec le logiciel Excel et les cartes avec QGIS.

3 RESULTATS

3.1 L'ORPAILLAGE: UNE ACTIVITE À RISQUE, EXERCEE DANS DES CONDITIONS PRECAIRES À TOUMODI

3.1.1 CARTOGRAPHIE DES RISQUES ACCIDENTOGENES SUR LES SITES D'EXPLOITATION CLANDESTINE DE L'OR DANS LE DEPARTEMENT

de Toumodi

L'exploitation clandestine de l'or permet aux orpailleurs d'avoir de l'argent rapide certes, mais, elle expose les acteurs à plusieurs risques. En effet, des accidents parfois mortels sont récurrents sur les sites d'extraction de l'or dans le département de Toumodi (figure 2).

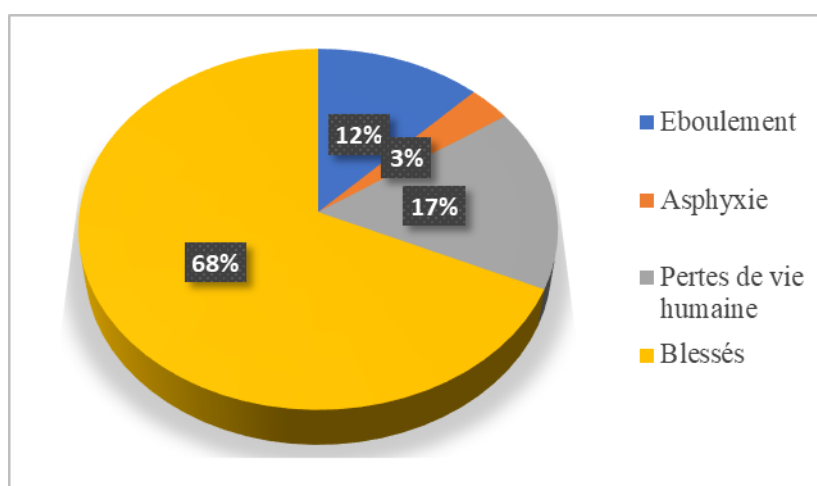


Fig. 2. Les types d'accidents rencontrés dans l'activité selon les orpailleurs enquêtés

La figure 2 présente les types d'accidents liés aux activités d'extraction traditionnelle de l'or dont sont victimes les orpailleurs dans le département de Toumodi. A l'échelle de la zone d'étude, les cas de blessures sont les plus récurrents et concernent 68% des enquêtés. Les pertes en vie humaines (17%) viennent en seconde position. Les proportions les plus faibles sont les cas d'asphyxie (3%) et les éboulements (12%). La prédominance des cas de blessures s'explique par la mauvaise la manipulation des outils de travail qui sont les burins, les pioches, la dynamique. Parfois, sous l'effet de la forte dose de la substance alcoolique, les orpailleurs perde le contrôle des

outils de travail. Ce qui cause des blessures souvent graves. Quant aux éboulements, ils trouvent leur justification dans le vieillissement des trous ou l'affaiblissement des piliers. Ce qui va conduire à des blessés et au cas contraire des morts. C'est ainsi qu'en juin 2021, trois (3) orpailleurs auraient perdu la vie par asphyxie des suites d'éboulement. L'année suivante, c'est-à-dire en juin 2022, à Sérémé, 6 autres personnes trouvèrent la mort dans un éboulement de galerie souterraine. Ce constat d'ensemble est le même à l'échelle des localités enquêtées (Figure 3).

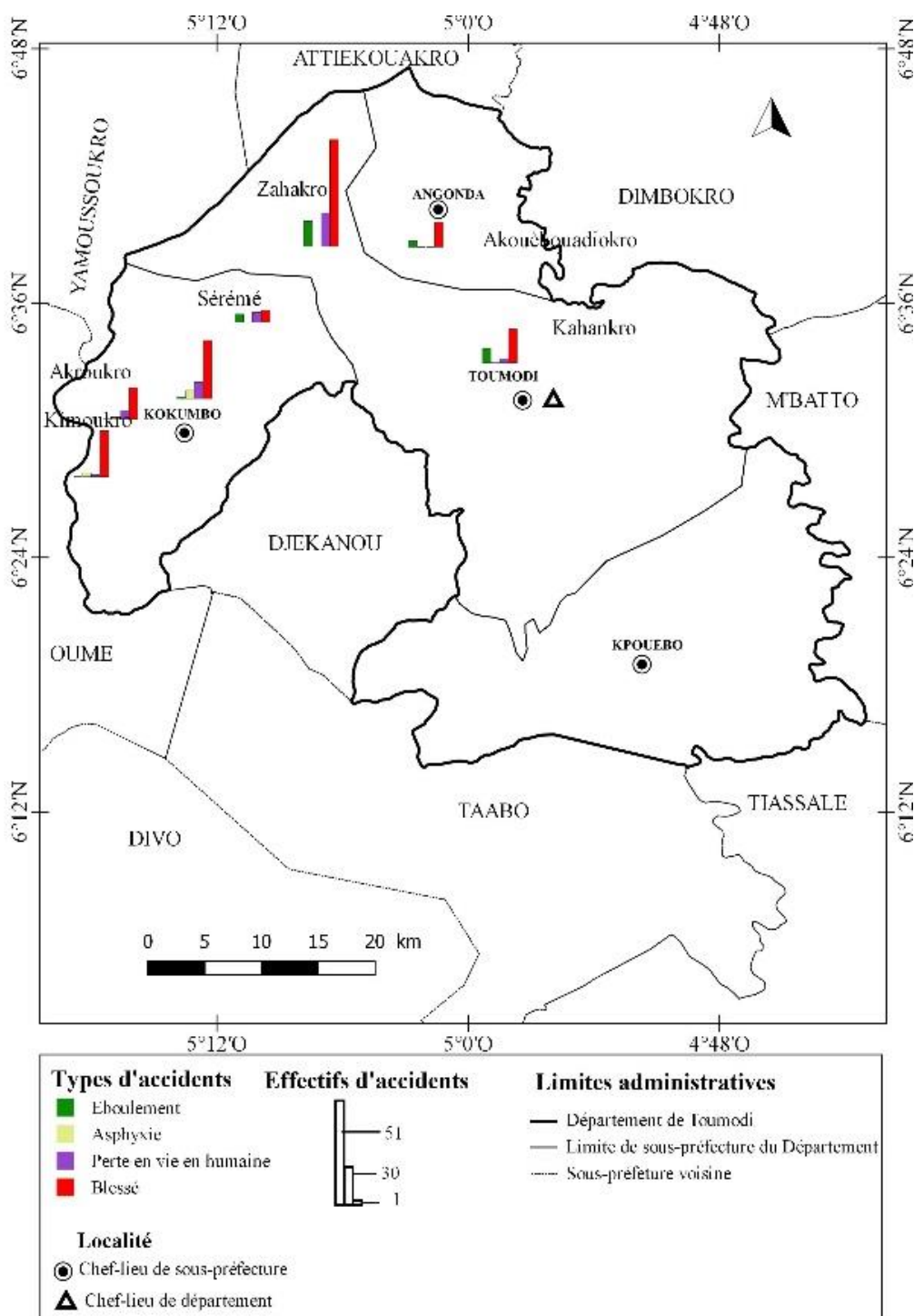


Fig. 3. Distribution spatiale des accidents dans le département de Toumodi

Dans toutes les localités enquêtées, les cas de blessures sont les plus nombreux avec le plus grands nombre de cas (51) à Zahakro soit 34% des cas de blessure (figure 7). On a ensuite Kokumbo et et kimoukro avec respectivement 28 et 22 cas soit dans le même ordre 18,6 et 14,6%. Les plus faibles proportions ont été observées à Akouèkouadiokro (8%) et Sérémé (4 %). Ce qui représente des effectifs respectifs de 12 et 6 cas de blessures. En dehors des blessures, les plus grands nombres d'éboulements (12 cas soit 44,4% des

éboulements) et de décès (16 cas soit 44,4% des décès) ont également été observés à Zahakro. Cette localité est suivie de Kokumbo (8 cas soit 22% des décès) en terme de décès. Dans ces localités, l’activité est très intense. C’est ce qui explique le nombre élevé de décès et d’éboulement. D’ailleurs, ces deux localités concentrent à elles seules 55% des accidents liés à l’exploitation artisanale de l’or. Contrairement à ces deux localités, il y a moins d’accidents à Akouékouadiokro (15 cas) et Sérémé (15 cas). En tenant compte des pertes en vie humaine, Sérémé occupe la troisième position avec 5 cas soit 13,88%.

3.1.2 LES RISQUES D’ARRESTATION DES ORPAILLEURS POUR EXERCICE D’ACTIVITE ILLÉGALE

L’exploitation clandestine de l’or est interdite en Côte d’Ivoire. Ainsi, tout orpailleur arrêté est passible de poursuite judiciaire. Afin d’assainir le secteur, l’Etat ivoirien a créé et mis en service la Brigade de Répression des Infractions au Code Minier (BRICM) en 2018. Dans la dynamique d’assainissement de l’orpaillage, la mise en œuvre du Programme National de Rationalisation de l’Orpaillage (PNRO) a permis la fermeture en 2020 de 202 sites d’orpaillage clandestins [1]. C’est dans cette veine que les forces de l’ordre patrouillent régulièrement les sites d’orpaillages. Les orpailleurs sont donc “sur le qui-vive”. Les patrouilles de la gendarmerie sur les sites d’orpaillage sont renseignées dans le tableau 2 qui suit.

Tableau 2. *Le nombre de passage des agents de force de l’ordre sur les différents sites d’orpaillage dans le département de Toumodi*

Localités	Périodes	Nombres de passage
Kokumbo	Juin 2021 à Septembre 2022	5
Akoukro		
Kimoukro	Juin 2021 à octobre 2022	3
Sérémé	Juin 2021 à octobre 2022	2
Akouékouadiokro	De décembre 2021 à octobre 2022	1
Zahakro	De janvier 2021 à décembre 2022	6
Kahankro		
Total	-	17

Comme le montre le tableau 2, les Forces de l’ordre effectuent régulièrement des patrouilles sur les différents sites d’orpaillage dans le département de Toumodi. L’activité étant illégale la répression demeure la solution idoine pour la réduire. Ainsi, de juin 2021 à décembre 2022, les sites d’orpaillage ont été visités à 17 reprises par les forces de l’ordre ivoirien. L’objectif était de mettre fin à la pratique de cette activité. Les sites les plus visités sont ceux de Zahakro et Kahankro qui ont vu 6 passages de décembre 2021 à décembre 2022, ensuite viennent ceux de Kokumbo et Akoukro avec 5 visites. La multiplication des patrouilles sur les sites d’orpaillage pour le déguerpissement des orpailleurs a débouché à des violences à Kokumbo le 12 octobre 2022. En effet, le démantèlement des sites d’orpaillage par le Groupement Spécial de Lutte contre l’Orpaillage Illégal (GSLOI) dans la sous-préfecture de Kokumbo a viré au drame. Le bilan était de 5 morts et 22 blessés dont 9 gendarmes. Ces situations démontrent bien la dangerosité de cette activité et les risques de violences qui l’entourent.

3.1.3 DES CONDITIONS DE VIE PRECAIRE

Les orpailleurs vivent très souvent dans des conditions précaires du fait des mauvaises conditions de travail. L’éloignement des sites d’exploitation minière des villages et parfois leur nombre important les poussent à dormir sur les chantiers dans les cabanes de fortune construites pour la circonstance. Exceptés les autochtones des villages riverains des mines, les migrants qu’ils soient nationaux ou non, passent la nuit dans ces campements qu’ils créent à proximité de ces sites. La figure 4 présente les conditions de vie des orpailleurs enquêtés dans le département de Toumodi.

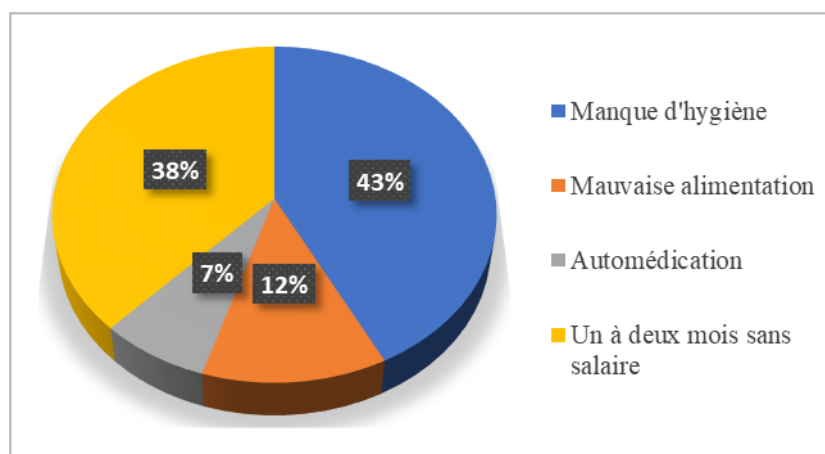


Fig. 4. Les difficultés rencontrées dans l'exercice de l'activité de l'orpaillage

Comme le montre la figure 4, les difficultés rencontrées des orpailleurs sont le manque d'hygiène (43%), la mauvaise alimentation (12%), l'automédication (7%) et des retards dans le paiement du salaire de certains (38%). Ces constats attestent les conditions de vie difficiles des orpailleurs. Ce qui contraste avec leur orientation vers cette activité qu'ils jugent plus rémunératrice que l'activité initiale. Ces conditions de vies les rendent plus vulnérables sur les chantiers et les exposent à des arrestations. En dépit de toutes ces difficultés, l'orpaillage semble s'imposer dans les habitudes des populations locales de la zone d'étude. Autrement, il serait intéressant de porter un regard sur les raisons qui sous-tendent la persistance de cette activité dans l'espace d'étude.

3.2 LES FONDEMENTS DE LA PERSISTANCE DE L'ORPAILLAGE DANS LE DEPARTEMENT DE TOUMODI

3.2.1 L'ORPAILLAGE, UNE ACTIVITE DE RECONVERSION POUR DIVERS ACTEURS

Les résultats des enquêtes ont montré que, l'orpaillage est une activité qui mobilise plusieurs couches socioprofessionnelles. En effet, rare sont des individus enquêtés qui sont initialement orpailleurs. Sur les différents sites enquêtés, on rencontre des agriculteurs, des élèves, des étudiants des petits commerçants et les hommes de petits métiers. Pour les uns, l'orpaillage constitue une stratégie de reconversion. Pour les autres, c'est une stratégie de diversification des revenus. Somme toute, il faut retenir que ces acteurs travaillent à leur propre compte ou comme des ouvriers chez les propriétaires de chantiers. La figure 5 présente la répartition des enquêtés selon leur origine socio-professionnelle.

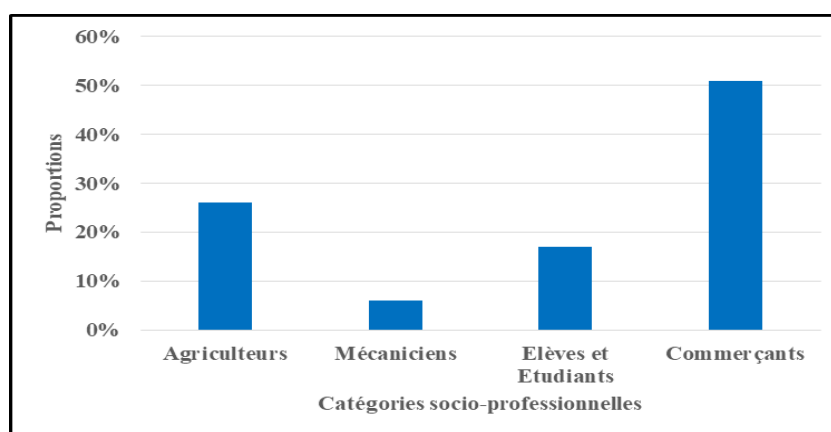


Fig. 5. Origines socio-professionnelles des orpailleurs dans le département de Toumodi

Il ressort de la figure 5 que l'orpaillage est une activité qui mobilise plusieurs couches socio-professionnelles. Ainsi, 51% des orpailleurs ont affirmé exercer dans le commerce avant de se reconvertir en orpailleurs. Selon ces derniers, leur précédente activité ne leur permettait pas de faire face régulièrement aux besoins de leur famille. Les échanges avec eux ont permis de comprendre qu'il s'agit de petits commerçants qui sont pour la plupart (85%) des commerçants ambulants. A côté de ce groupe, il y a aussi des agriculteurs (26%) qui en raison des difficultés (instabilité des prix des produits agricoles, saturation foncière, mauvaise récolte etc.) rencontrées dans le secteur agricole se sont orientés vers l'orpaillage. C'est d'ailleurs ce que confirment les propos d'un planteur à Kimoukro en ces termes :

« On n'achète plus bien le cacao, les prix ne sont pas bons et nous sommes obligés de faire avec pour ne pas mourir de faim ».

L’orpaillage est donc pour ces agriculteurs soit une stratégie de diversification des revenus afin de mettre à l’abri des besoins, leur famille. On note également la présence des élèves et étudiants qui représentent ensemble une proportion de 17% des enquêtés. Il faut souligner que pour cette catégorie socio-professionnelle, la pratique de l’orpaillage est pour eux une activité à temps partielle qu’ils pratiquent pendant les périodes de congé. Enfin, on a les mécaniciens qui sont les moins nombreux (6%). Dans l’ensemble, l’engouement pour l’orpaillage trouve sa justification dans la rapidité et l’importance des gains que cette activité génère. En somme l’orpaillage est une activité qu’on pourrait qualifier d’inclusive parce que mobilisant toute sorte de couche socio professionnelle et démographique.

3.2.2 LA RENTABILITE DE L’OR, PRINCIPALE FACTEUR DU MAINTIEN DE L’ORPAILLAGE À TOUMODI

D’après les résultats des enquêtes menées auprès des orpailleurs, il existe un éventail de facteurs qui sous-tend la persistance de la pratique de l’orpaillage dans le département de Toumodi (figure 6).

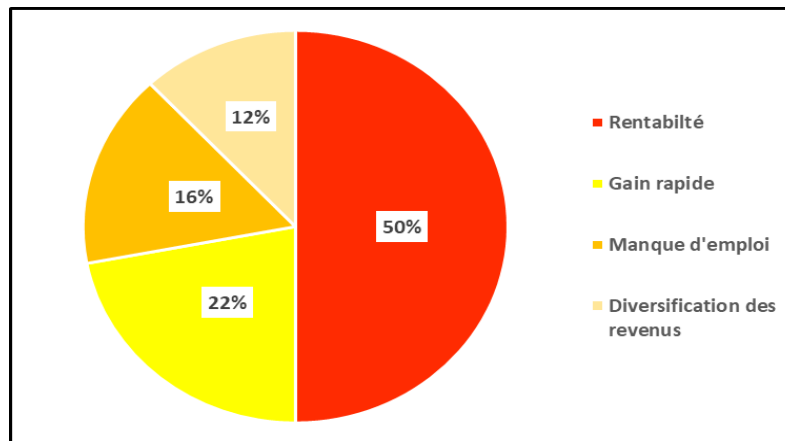


Fig. 6. *Opinion des orpailleurs sur les raisons de la persistance de l’orpaillage dans le département de Toumodi*

A la question de savoir pourquoi la pratique de l’orpaillage en dépit de son interdiction et des risques qui y sont rattachés, la majorité (50%) des répondants affirme que cette activité doit son maintien à sa rentabilité (figure 6). A côté de ces derniers, il y a ceux (22%) pour qui, l’orpaillage est un moyen rapide d’avoir de l’argent. Pour 12% d’entre eux, c’est le manque d’emploi qui explique la persistance de cette activité. Enfin, 16% disent que l’orpaillage est un moyen de diversifier leur revenu. Le point commun de tous les éléments de réponses n’est d’autre que les pécunes.

3.3 STRUCTURATION DE L’ORPAILLAGE À TOUMODI

3.3.1 UNE ACTICITE PRATIQUEE SUR DES SITES EN METAYAGE

Les résultats des enquêtes ont permis d’identifier deux modes d’accès à la terre dans le cadre de la pratique de l’orpaillage à l’échelle du département de Toumodi (figure 7).

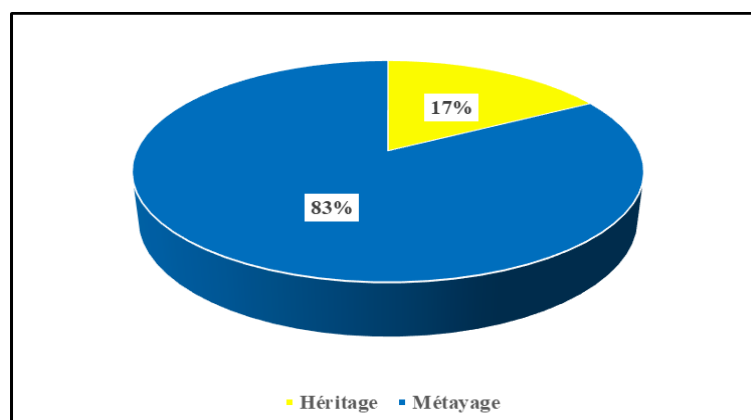


Fig. 7. *Répartition des propriétaires de puits selon le mode d’accès à la terre dans le département de Toumodi*

L'analyse de la figure 7 montre que le métayage est le principale mode d'accès à la terre qui confère le droit usage d'un site. 83% des propriétaires de puits ont recouru à ce mode pour avoir un puit sur un site d'extraction de l'or. Dans cette approche, l'aspirant à un puit d'extraction propose au propriétaire terrien d'exploiter sa terre et en retour, celui-ci fixe du droit d'usage de la parcelle. Une fois l'accord conclu, le propriétaire procède à des sacrifices (des rites) pour concéder officiellement la parcelle et autoriser l'exploitation. Le paiement se fait en nature. Le second mode d'accès concerne les aspirants aux puits qui héritent de leur famille une parcelle de la terre familiale pour exercer son activité. Ceux-ci représentent 5% des propriétaires de puits. Ici les revenus obtenus sont distribués aux membres de la famille tout en tenant compte des filiations et de l'âge. Les investigations de terrain ont permis de constater qu'au niveau de Kokumbo, la rémunération des propriétaires terriens diffère de celle des autres localités enquêtées. A Kokumbo, le propriétaire terrien est rémunéré au grammage. C'est-à-dire, sur chaque gramme, il reçoit 3000 FCFA dont 1000 francs CFA pour le village et 2000 francs CFA pour lui-même.

3.3.2 LA STRUCTURATION DES ÉQUIPES D'ORPAILLEURS DANS LE DEPARTEMENT DE TOUMODI

Les exploitants de l'or sont de différentes catégories sur les sites d'exploitations. Chaque acteur à une fonction dans le processus d'extraction de minerai. Les différents maillons de la chaîne d'exploitation sont présentés par la figure 8.

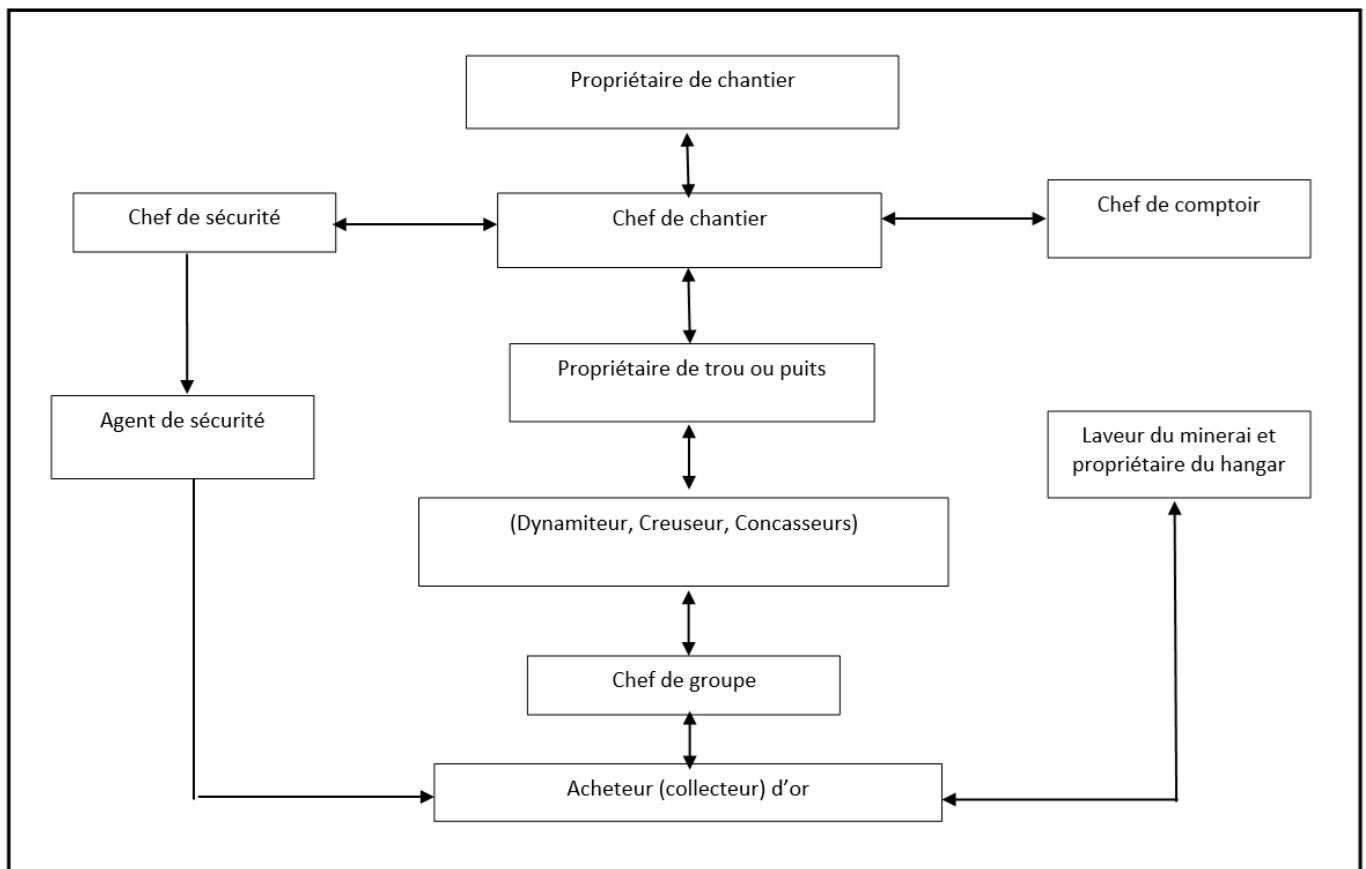


Fig. 8. Cartographie des acteurs de la chaîne d'extraction

Le premier responsable est le propriétaire du chantier ou site. Ce dernier, après prospection trouve un accord avec les autorités villageoises et le propriétaire du terrien afin de procéder à l'exploitation du site. Il est le garant de la bonne marche du site, en ayant investis un capital important dans le paiement des droits d'exploitation et la logistique pour le démarrage effectif des activités. Le propriétaire du site use de tous les moyens nécessaires pour la rentabilité de son investissement. Pour une meilleure gestion, il délègue une partie de son pouvoir à une personne plus proche de lui qui sera nommé comme chef chantier. Le chef chantier est en quelque sorte l'administrateur du site, celui-ci rend compte aux propriétaires des manquements et de l'avancement des travaux sur le site. L'acquéreur ainsi devenu propriétaire de chantier fait appel aux orpailleurs pour l'exploitation. Dans ce contexte, des particuliers ayant les moyens peuvent prendre des espaces pour les exploiter. En contrepartie, ceux-ci sont dans l'obligation de vendre l'or extrait au propriétaire du chantier. Chaque particulier devient de fait propriétaire d'un ou plusieurs puits. Ce dernier, pour mieux diriger son groupe, choisit un membre qui fait office de chef de groupe qui coordonne les activités du groupe. Les activités du groupe se déroulent sous la supervision des agents de sécurité composés de chasseurs traditionnels appelés « *Dozos* » et d'anciens militaires. Ils sont chargés de veiller au respect des règles du propriétaire et de trouver des solutions aux différends entre les orpailleurs. En dehors de leur mission de maintien de la

sécurité sur le site d’orpaillage et dans le village, les rôles spécifiques consistent à surveiller les mines artisanales ou trous miniers appelés « *daman* », à assister au partage des pierres, à faire respecter les distances réglementaires entre les « *damans* », à trancher certains différends sur le chantier, le comptoir ou dans le village et à infliger des amendes et sanctions financières en cas de transgression des règles. Quant au lavage, il est assuré par les orpailleurs et certains jeunes qui pour la plupart des temps sont des élèves. Enfin, après le traitement l’achat se fait par l’acheteur du comptoir en présence de tous les membres d’une même équipe.

3.3.3 L’ORGANISATION DE L’EXTRACTION DE L’OR

Cette section est consacré acteurs chargés du traitement du minerai. Ils sont installés dans des cours, dans des endroits en dehors des sites d’orpaillage. Il s’agit préleveurs ou creuseurs, les transporteurs, les broyeurs ou des concasseurs, des laveurs et des personnes chargées de l’amalgamation. Ce sont des travailleurs autonomes qui exercent dans des espaces réservés au traitement de minerai. Ils sont rémunérés par les propriétaires du site qui sollicitent leurs services. Les activités de ces différents acteurs constituent les différentes étapes de l’extraction artisanale de l’or (figure 9).

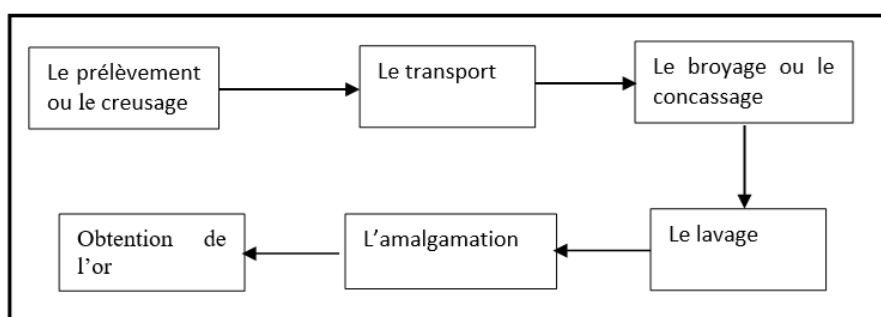


Fig. 9. Etapes de l’extraction artisanale de l’or

Après les investigations de terrain fructueux et accord du propriétaire terrien, les préleveurs interviennent pour creuser les puits (trous) pour en extraire le minerai à la demande du propriétaire du chantier. Le minerai est retiré du sol sous la forme de filon. Il est ensuite transporté pour soit le broyage, soit pour le concassage. Il faut souligner que ces deux activités sont complémentaires quoique différentes. Elles dépendent de la texture du sol retirée. Si la texture de la terre est composée et dominée par du gravier de grosses tailles, on procède alors au concassage manuel. Ici, il se fait à l’aide de marteaux et de pioches. Dans le cas contraire, on procède au broyage dont l’objectif est d’obtenir la poudre d’or qui sera ensuite lavée avant de passer à l’amalgamation. Cette dernière activité est une technique chimique qui allie l’or et le mercure afin d’obtenir les pépites.

4 DISCUSSION

Les résultats trouvés dans le cadre de la présente étude partagent des similarités avec ceux trouvés par de nombreux autres auteurs ailleurs dans d’autres régions de la Côte d’Ivoire et même d’Afrique. Ainsi, il ressort que l’extraction artisanale de l’or est source de nombreux risques accotogènes à savoir les blessures, les pertes en vie humaines, les éboulements et les asphyxies. Ces mêmes risques ont été trouvés par [8]. Ces auteurs dressent une cartographie des risques par type de métiers dans la pratique de l’orpaillage. Ils vont plus loin en relevant des prises de stimulants, des intoxications et des explosions. [11] abonde dans le même sens que ses prédécesseurs. Pour lui, deux types de problèmes sont générés dans les communautés minières. Il s’agit des problèmes sanitaires liés à l’exposition aux produits chimiques ou aux conditions de travail et les problèmes de sécurité tels que les accidents de travail. L’auteur n’oublie pas de mentionner les maux sociaux que la présente étude a omis. En d’autres termes, [11], fait allusion à la prostitution, aux travaux des enfants et à la déscolarisation. Si cette étude n’a pas fait cas des fléaux comme la prostitution, la drogue et l’insécurité, force est de reconnaître que la pratique de l’orpaillage est source d’insécurité et de dépravation des us et coutumes selon des auteurs comme [10]. Dans son étude de cas sur Gamina et de Bobo-Niessoko, il souligne que la pratique de l’orpaillage est souvent associée à un certain nombre de fléaux comme la dépravation des mœurs locales avec le développement de la prostitution, le développement du trafic ainsi que l’usage des drogues et l’expansion du banditisme.

Un autre point que cette étude a mis en exergue est la précarité des conditions de vie et de travail des orpailleurs. C’est également ce qu’a souligné [7] lorsqu’il écrit que la précarité des conditions de travail des orpailleurs génère une crise sanitaire majeure. Cette assertion est étayée par [12]. Elle affirme que les conditions de vie et de travail difficiles dans les sites d’orpaillage ainsi que les comportements, sont à l’origine de risques sanitaires auxquels sont exposés les orpailleurs et plus largement les communautés. Ses résultats ont montré que 53 % des orpailleurs vivent dans un habitat précaire et cette proportion atteint les 82 % pour les migrants. Dans ses résultats, elle souligne que 72 % utilisent les forages comme eau de boisson, 82 % jettent leurs eaux usées à même le sol et 74 % pratiquent une activité génératrice de poussière. Parmi ces derniers, 15 % n’utiliseraient pas de masque de protection et d’équipement

de protection. Ces comportements à risque auxquels s'ajoutent Les conditions d'hygiène et d'alimentation sont la cause de la détérioration de la santé des orpailleurs [8]. [13] affirment dans le même contexte qu'au Burkina Faso, on constate une explosion des maladies cardio-vasculaires, des maladies respiratoires, des allergies, des infertilités. Selon ses travaux, près de 2/3 des travailleurs des mines artisanales présenteraient au moins 3 symptômes d'exposition chronique au mercure.

5 CONCLUSION

Cette étude a mis en relief les risques liés à l'activité de l'orpaillage et les fondements à la base de sa persistance dans le département de Toumodi. Elle aboutit à la conclusion que les orpailleurs rencontrent de nombreux problèmes dans l'exercice de leur activité d'extraction d'or. Ces problèmes se déclinent en plusieurs types d'accidents que sont les éboulements, les blessures, les asphyxies et pertes en vie humaine. Outre les accidents, les orpailleurs sont confrontés au manque d'hygiène et au non-paiement des salaires. Par ailleurs, ils doivent faire face à des risques d'arrestation par les forces de la gendarmerie nationale de Côte d'Ivoire. Malgré ces difficultés, l'activité est bien ancrée dans le système d'activités des ménages ruraux dans le département de Toumodi. Pour finir, Il serait judicieux que cette activité soit autorisée et encadrée afin de réduire les risques accentogènes qui y sont rattachés d'une part et d'autre part, d'en faire bénéficier les retombées économiques aussi bien aux populations locales qu'à l'état ivoirien.

REFERENCES

- [1] MINISTERE DU PLAN ET DU DEVELOPPEMENT, Plan National De Développement PND 2021-2025, Diagnostic Stratégique, Tome 1, 189 p.
- [2] C. SOKO, «L'économie minière de l'orpaillage artisanal dans les sociétés post-conflit: jeux des acteurs et enjeux de développement et de coopération internationale: Étude de cas en Côte d'Ivoire» Revue Organisations & Territoires, pp. 61-79, 2019.
- [3] K. H. KOUAME, «La gouvernance de l'orpaillage clandestin dans les localités ivoiriennes frontalières du Mali et du Burkina Faso» EchoGéo, Varia, pp. 1-15, 2022.
- [4] J. GASTON, «Exploitation indigène de l'or en Côte d'Ivoire» Bulletins et Mémoires de la Société d'anthropologie de Paris», Tome 4 fascicule 3-4, pp. 372-375, 1913.
- [5] T. H. KABORE-KIENON, «La métallurgie ancienne de l'or chez les akans de Côte d'Ivoire: approche archéologique. Un apport à l'histoire des techniques métallurgiques» Revue Africaine d'Anthropologie, Nyansa-Pô, n°1 Université Félix Houphouët Boigny, Abidjan Côte d'Ivoire, pp. 30-40, 2004.
- [6] D. GOH, «l'exploitation artisanale de l'or en côte d'Ivoire: la persistance d'une activité illégale» European scientific journal; 3é édition vol.12, pp.18-36, 2016.
- [7] J. BOHBOT, «L'orpaillage au Burkina Faso: une aubaine économique pour les populations, aux conséquences sociales et environnementales mal maîtrisées» 20 p. 2017.
- [8] A. S. AFFESSI, K. G. KOFFI, M. SANGARE, «Impacts sociaux et environnementaux de l'orpaillage sur les populations de la région du Bounkani (Côte d'Ivoire) » European, scientific, journal, vol 12, n°26, pp. 228-306, 2016.
- [9] T. GRÄTZ, «Les frontières de l'orpaillage en Afrique occidentale» Autre part, n°30, p. 135-150; 2004.
- [10] SANGARE Oumar, «Rôle de l'orpaillage dans le système d'activités des ménages en milieu agricole: cas de la commune rurale de Gbomblora dans la région sud-ouest du Burkina Faso» Maîtrise sur mesure en développement rural intégré, Université Laval, Québec, Canada, 172 p. 2016.
- [11] L. OUEDRAOG, «Orpaillage artisanal et développement rural » Thèse de doctorat, agroéconomie, Université LAVAL, QUEBEC, 152 p, 2019.
- [12] ORGANISATION INTERNATIONALE POUR LES MIGRATIONS (OIM), « Étude sur les risques, vulnérabilités et besoins sanitaires des migrants et des communautés des villages aurifères de Kédougou», 61 p, 2022.
- [13] G. D. LANKOANDE et D. MARADAN, «Coût de l'inaction de la gestion des produits chimiques dans le secteur minier et agricole», 48 p, 2013.